



DECISION DU PRESIDENT N° 2021 - 112 DU 29 AVRIL 2021

OBJET : MARCHE SUBSEQUENT S26V51 « AMENAGEMENT IMPASSE BRIMONT A BOE » ISSU DE L'ACCORD-CADRE 8TVE01 POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE - ACTE MODIFICATIF EN COURS D'EXECUTION N°3

Exposé des motifs

Le marché subséquent S26V51 issu de l'accord-cadre 8TVE01 Travaux de voirie a pour objet les travaux d'aménagement de l'Impasse Brimont à BOE.

Il a été notifié le 3 septembre 2020 au groupement EUROVIA/ FAYAT dont le mandataire est la société EUROVIA, Métairie de Beauregard – 47 520 LE PASSAGE – N° SIRET 414 537 142 00203 pour un montant estimatif global de 454 220.04.00 € HT.

L'acte modificatif en cours d'exécution du contrat n°1 avait pour objet l'introduction de prix nouveaux. Ces prix nouveaux, nécessaires à la bonne exécution des prestations, n'avaient pas d'incidence financière sur le marché.

L'acte modificatif en cours d'exécution du contrat n°2 avait pour objet l'introduction de prix nouveaux. Ces prix nouveaux sont nécessaires suite à la découverte d'amiante dans l'enrobé de la chaussée existante. Ils ont une incidence financière sur le marché d'une plus-value de 44 680.55 € HT.

L'acte modificatif en cours d'exécution du contrat n°3 a pour objet l'introduction de prix nouveaux. Ces prix nouveaux sont nécessaires suite à la réparation d'un collecteur Diam 500 mm et la mise en œuvre de grave bitume en renforcement de la chaussée suite à des résultats de déflexion de chaussée défavorables.

Prix nouveaux référencés dans le BPU de l'accord cadre 8TVE01 :

1.19 – Essai de plaque à la poutre
L'unité : 8,00 € HT

3.08 – Démolition de trottoir
Le mètre carré : 20,58 € HT

3.71 – Béton pour protection mécanique de canalisation
Le mètre cube : 226,38 € HT

4.52 – Fourniture et pose de canalisation Diam 500mm – 135 A
Le mètre linéaire : 123,48 € HT

4.85 – Fourniture et pose de caniveau à grille
Le mètre linéaire : 210,00 € HT

Prix nouveaux non référencés au BPU de l'accord cadre 8TVE01 :

PN.5.91 – Monocouche 69% Elastomère – Double gravillonnage – 4/6 – 6/10 – Diorite
Le mètre carré : 3,60 € HT

Ces prestations supplémentaires ont une incidence financière de 77 754.86€ HT soit 93 305.83€ TTC représentant une plus-value de 26.96% sur le marché initial. Le nouveau montant du marché s'élève à 576 655,45 € HT soit 691 986,54€ TTC.

La durée des travaux est prolongée de dix jours ouvrables pour passer de 72 à 82 jours ouvrés.

Cadre juridique de la décision

VU l'article 139 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

VU l'article 1.2 de la délibération du Conseil d'Agglomération d'Agen, en date du 16 Juillet 2020, donnant délégation permanente au Président, pour prendre toute décision concernant les avenants aux marchés publics sans limitation de montant (*y compris pour les marchés formalisés*) et quel que soit le pourcentage d'augmentation de l'avenant, même lorsque celui-ci entraîne une augmentation du montant initial supérieure à 5%.

VU l'arrêté n° n°2020-AG-15 en date du 17/07/2020 donnant délégation de fonction à Madame Clémence BRANDOLIN ROBERT, Représentant du pouvoir adjudicateur,

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président

DECIDE

1°/ DE VALIDER L'ACTE MODIFICATIF EN COURS D'EXECUTION N°3 AU MARCHE SUBSEQUENT S26V51 « TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'IMPASSE BRIMONT A BOE » AYANT UNE INCIDENCE FINANCIERE DE 77 754.86€ HT REPRESENTANT UNE PLUS-VALUE 26,96% SUR LE MONTANT INITIAL DU MARCHE SUR LE MARCHE SUBSEQUENT. LE MONTANT DU MARCHE SUITE A L'AMCE N°3 EST 576 655,45 € HT SOIT 691 986,54€ TTC.

2°/ DE VALIDER LA PROLONGATION DE DIX JOURS OUVRABLES POUR PASSER DE 72 A 82 JOURS OUVRES

3°/ DE SIGNER LEDIT ACTE MODIFICATIF EN COURS D'EXECUTION AVEC LE GROUPEMENT EUROVIA/ FAYAT dont le mandataire est la société EUROVIA, Métairie de Beauregard – 47 520 LE PASSAGE – N° SIRET 414 537 142 00203.

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente décision peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

Affichage le 4.../05/ 2021

Télétransmission le 4.../05/ 2021

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Pour le Président

Clémence BRANDOLIN ROBERT

 